



Conseil économique et social

Distr. générale
13 novembre 2013
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-deuxième session

11-21 février 2014

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : promotion de l'autonomisation dans les domaines de l'élimination de la pauvreté, de l'intégration sociale, du plein emploi et du travail décent pour tous

Déclaration présentée par l'Œuvre internationale de Kolping, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



Déclaration

Les revendications en faveur d'un revenu décent sont plus que jamais d'actualité. Du fait notamment de la mondialisation, le niveau des salaires est de plus en plus bas, à tel point que, dans certains cas, il peut être assimilé à une violation des droits de l'homme à grande échelle. D'un côté, les travailleurs des pays généralement dits « à bas salaires » touchent des salaires de misère qui, bien souvent et malgré des conditions inhumaines et de trop nombreuses heures supplémentaires, ne leur permettent pas de se maintenir au-dessus du seuil de pauvreté absolue. De l'autre, les travailleurs et syndicats de nos pays s'entendent dire qu'ils sont en concurrence avec ces pays producteurs. Dans les pays industrialisés, la mondialisation de la concurrence et les taux de chômage élevés font peser en permanence une menace telle que les revendications en faveur d'un juste salaire ont beaucoup moins de chances d'aboutir. En raison de la progression spectaculaire des bas salaires, il y a de plus en plus de travailleurs pauvres, y compris en Europe. Malgré la différence d'échelle, parfois énorme, entre ces deux types de pauvreté, il s'agit dans les deux cas d'une violation flagrante de la dignité de la personne et d'une grave injustice morale.

La question des salaires est cependant indissociable d'autres problèmes sociaux majeurs liés à la mondialisation, en particulier la discrimination fondée sur le sexe. Ceux qui travaillent pour un salaire minimum risquent généralement, en outre, de voir leurs droits bafoués de manière tout aussi radicale. Stigmatisés et sans possibilité de participer à la vie sociale et culturelle, ils mènent des existences incompatibles avec la dignité humaine, du fait essentiellement de ce problème salarial, ce qui donne à penser qu'une planification cohérente des politiques s'impose.

Les secteurs d'activité très mondialisés, tels que l'habillement, ne sont pas les seuls concernés. Les activités agricoles, par exemple, s'intègrent souvent dans des chaînes transnationales de création de valeur et sont confrontées à ce genre de difficultés. Même dans les domaines où la transnationalisation de la production n'est pas encore aussi prononcée, les travailleurs subissent de plus en plus de pressions salariales en raison de la concurrence mondiale ou régionale. On observe ainsi, dans les différentes branches du secteur des services, des niveaux de rémunération et des conditions de travail tout aussi inacceptables. On peut également considérer l'importance de l'économie parallèle, l'absence de participation des travailleurs et diverses formes de discrimination comme des problèmes majeurs pour l'économie mondiale.

Pourtant, la situation déplorable qui vient d'être exposée n'occupe qu'une place secondaire dans les réflexions actuelles sur les salaires, qui sont souvent dominées par un discours très restrictif s'articulant autour de la productivité et de l'efficacité. Nous avons notamment à l'esprit certains problèmes politiques et économiques de premier ordre qui font obstacle à l'instauration, dans le contexte de l'économie mondiale, d'un niveau de rémunération correct. Dans le présent exposé, nous nous sommes efforcés de mettre en avant les éléments du débat qui ont été négligés. Malgré la concision qui s'impose, nous proposons une vision différente, axée sur les travailleurs, des « nécessités économiques » qui devraient, dans le contexte de la mondialisation, influencer les politiques salariales actuelles.

Les obstacles à l'instauration de rémunérations décentes évoqués précédemment mettent en relief l'importance cruciale d'une représentation syndicale efficace.

Pour qu'à l'avenir les travailleurs soient bien représentés, il faut absolument, malgré la difficulté de la tâche, mettre en place des formes innovantes d'activité syndicale transnationale d'un bout à l'autre des chaînes de création de valeur mondialisées. Étant donné la fragmentation de la production et les conditions de travail, seule la solidarité entre travailleurs au-delà des frontières nationales peut garantir l'élaboration de politiques salariales guidées par des considérations sociales. Dans ce domaine, les structures transfrontalières, par exemple dans le cadre d'associations syndicales transnationales et mondiales, de comités d'entreprise, de groupes transnationaux et de conventions internationales de réglementation constituent d'importants points de départ.

Face à ce défi international et interculturel, la coopération entre les syndicats et les autres acteurs de la société civile sous l'impulsion d'initiatives multipartites représente une piste très prometteuse. Les associations locales (en particulier féminines) devraient y être tout particulièrement associées. Étant donné leur éthique en matière sociale, l'étendue de leurs réseaux transnationaux et le potentiel de mobilisation dont elles disposent à l'échelle mondiale, les organisations chrétiennes ont à cet égard un rôle important à jouer.

Pour ce qui est de la formulation des revendications salariales, nous estimons qu'il est très important de remettre en question une argumentation économique restrictive reposant sur la productivité de la main-d'œuvre et de privilégier d'autres aspects très différents de la réflexion. Non seulement, à y regarder de plus près, la vision productiviste pose problème dans la mesure où les hausses des salaires n'y sont analysées qu'à la lumière des augmentations relatives de la productivité, sans étude approfondie du ratio entre salaires et bénéfices de entreprises, mais l'on n'aborde généralement pas la question de la juste part du travail dans le produit intérieur brut. De même, on fait trop peu de cas, dans le débat actuel sur les salaires, du très fort déséquilibre entre travailleurs et entreprise lors des négociations, de la répartition inégale des revenus et de l'inégalité des chances, au motif que les prix doivent être fixés par le marché. À cet égard, ce sont des questions essentielles telles que l'avenir du monde du travail ainsi que la viabilité de la politique de l'emploi, et par conséquent l'édification d'une société globalement juste, qui nous préoccupent. Au nom de la dignité humaine, il faut en définitive accorder à ces aspects autant de valeur et d'importance qu'à la nécessité de faire des bénéfices et à la possibilité de choisir librement l'implantation de l'entreprise.

À l'heure de la mondialisation, la garantie d'une rémunération décente pour tous les travailleurs joue un rôle important dans la mise en œuvre pour ce qui est du travail et des normes déontologiques et économiques en accord avec la dignité de l'être humain. Attachés à cet objectif, les syndicats et l'Église formulent ci-après, à l'intention des responsables politiques, des institutions et des dirigeants des pays riches dont le secteur structuré est encore important et de ceux où l'économie parallèle est prépondérante, un certain nombre de recommandations concernant les mesures à prendre.

Les autorités des pays de la communauté internationale devraient :

- S'engager explicitement, conformément aux obligations qu'elles ont contractées dans le domaine des droits de l'homme, vis-à-vis d'organisations internationales ou dans le cadre d'alliances régionales, à mener une politique visant à mettre en place une rémunération décente aux niveaux national et mondial;

- Condamner publiquement la pratique, dans les chaînes de production des entreprises transnationales, de rémunérations incompatibles avec la dignité humaine et, dans la mesure du possible, intervenir pour y mettre un terme, par exemple en coopérant avec l'Organisation internationale du Travail;
- À la lumière des objectifs du Millénaire pour le développement 1 (Réduire l'extrême pauvreté et créer des emplois décents) et 8 (Mettre en place un partenariat mondial pour le développement), s'entraider pour garantir le versement de rémunérations décentes.

Les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques devraient :

- Garantir, dans le cadre de leurs obligations relatives aux droits de l'homme, la nécessaire cohérence des politiques au niveau des différents ministères, à savoir des politiques économiques et sociales, de santé, d'éducation, de développement et des relations extérieures. Le thème de la rémunération décente doit faire l'objet, au niveau politique, d'un plus grand intérêt;
- Accorder une plus grande attention, dans le cadre des accords commerciaux bilatéraux, de la coopération internationale et de la promotion du commerce extérieur, au fait qu'il est nécessaire de rémunérer correctement le travail, et s'efforcer de promouvoir cet idéal à l'extérieur de leur territoire, conformément à leurs obligations relatives aux droits de l'homme;
- Accorder une plus grande attention, dans le cadre de l'aide aux entreprises et de la promotion de leur responsabilisation sociale, au fait qu'une rémunération décente constitue l'un des aspects de la chaîne mondiale de création de valeur;
- Faire du respect des normes sociales (notamment le versement d'une rémunération décente) un critère strict de l'octroi et de la passation de marchés publics, tout en prenant en compte les questions de viabilité économique et de transparence des procédures.

Les entreprises (y compris les sociétés transnationales) devraient :

- Prendre les mesures voulues pour que leurs filières d'approvisionnement pratiquent des rémunérations décentes. De telles mesures doivent aussi faire partie de leurs propres politiques d'achat, dont la transparence doit également être garantie;
- S'efforcer de mettre en œuvre des mesures appropriées, aux niveaux national, régional et mondial, pour favoriser l'instauration de règles du jeu équitables fondées sur le sens des responsabilités;
- Respecter et faire respecter, dans les chaînes de création de valeur qui les approvisionnent, la liberté d'association et le droit à la négociation tarifaire, et s'engager à promouvoir le dialogue social dans les pays où ils produisent ou font du commerce.

Les syndicats, les organisations représentant les salariés au niveau de l'entreprise ou du groupe d'entreprises, les organisations de la société civile et les organisations confessionnelles devraient :

- S'organiser de manière plus résolue, dans le secteur structuré comme dans le secteur non structuré de l'économie, pour relever les défis que pose la

mondialisation, par exemple en luttant contre la compression des salaires locaux due à la concurrence d'autres pays, en mettant en place des schémas d'organisation transnationaux, en cherchant des solutions régionales et en mettant en œuvre des initiatives transfrontalières;

- S'entraider, pour ce qui est du dialogue social, en reconnaissant le rôle de chacun;
 - Aborder conjointement, lors des discussions avec les pouvoirs publics, les sujets qui ont une incidence sur la politique de développement et sur les droits de l'homme, de façon à promouvoir une paix socialement juste;
 - User de leur influence, au niveau de l'entreprise ou du groupe, pour imposer des conditions de travail et des rémunérations décentes dans les unités de leur filière d'approvisionnement situées à l'étranger;
 - Renforcer la solidarité internationale en élargissant la portée de la coopération et des échanges à ce niveau.
-